FACULTÉ DES SCIENCES
MONTPELLIER

CONSEIL
SÉANCE DU 25 JUIN 2020 - N° 310TER -

Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Relevé de conclusions approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 8 juillet 2020

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A : PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS	Présent(e)	Représenté(e) par
Rachel **CERDAN**		
Benoîte **DE SAPORTA**	X	
Gilles **DESPAUX**	X	
Agnès **FICHARD-CARROLL**		
Jean-Sébastien **FILHOL**	X	
Marie **FORET**	X	
Sylvie **HURTREZ**	X	
Philippe **MÜNCH**		Emilien **AZEMA**
Bertrand **PLEZ**		Sylvie **HURTREZ**
Michael **SMIETANA**		

Collège B : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS		
Richard **ARINERO**		Gilles **DESPAUX**
Emilien **AZEMA**	X	
Sèverine **BERARD**	X	
Anne-Muriel **CHIFFOLLEAU**		Alban **MANCHERON**
Christine **LEREDDE**	X	
Vanessa **LLERAS**	X	
Alban **MANCHERON**	X	
Fleurice **PARAT**		Christine **LEREDDE**
Marc **ROLLAND**		
Béatrice **ROY**	X	

Collège C : USAGERS	Présent(e)	Représenté(e) par
Oriane **BASSO**		
Nolwenn **BAUTIER** (suppléant)		
Maxime **BOUDET**		
Teddy **BAYLET** (suppléant)		
Alban **DURAND**		
David **ABEZA** (suppléant)		
Noémie **FRERE**		
Aude **BRETAGNOLLE** (suppléant)		
Coraline **MONTARIOL**		
Adèle **BARROIL** (suppléant)		
Axelle **SCHMITT**		
Déborah **GARCIA** (suppléant)		
Alexandre **SERP**		
Thomas **BESSEDE** (suppléant)		
Renaud **SOROT**		
Guilhem **FOUILHE** (suppléant)		

Collège D : Personnels IATSS		
Georges **BOUBY**	X	
Dalila **HAMMAR**		Nabil **KOUADRI**
Nabil **KOUADRI**	X	
Nicolas **MOUREAU**		

Personnalités extérieures	Présent(e)	Représenté(e) par
*Christian **ASSAF*** *(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)*		
*Michaël **DELAFOSSE*** *(Conseil Départemental de l'Hérault)*		
Jacques **DIETRICH** *(Conseil Économique, Social et Environnemental Régional -Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)*		Béatrice **ROY**
Éric **JALLAS** *(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)*		
Chantal **MARION** *(Montpellier Agglomération)*		Marie **FORET**

Personnalités extérieures à titre personnel		
Sylvie **MALACARNE**		
Alexandre **PATERNE**		
Jean-Pierre **PECOUL**		

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40
En début de séance, 21 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée

Invités permanents présents :

- Directeur (trice) s adjoint(e)s
Adam **ALI** (Ressources Humaines)
Jean-Michel **MARIN** (Politique Scientifique)

- Directeurs Département d'enseignement / Service d'appui à la pédagogie
Benoîte **DE SAPORTA** (Mathématiques)
Marie **FORET** (Physique)
Ian **ROBBINS** (Bio-MV)
Jean-Yves **WINUM** représenté par **Sébastien CLEMENT** (Chimie)

- Secrétaire de séance
Sandra **GAUCERAND** (Assistante de direction)

Le **jeudi 25 juin 2020**, à 17 heures, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 21 juin 2020, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, en visioconférence (Application StarLeaf).

M. HOFFMANN annonce l'ordre du jour unique :

> ***Vote de la motion de la Faculté des Sciences relative à la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche - LPPR -***

M. MARIN rappelle que le Conseil de la Faculté des Sciences a déjà voté une motion relative au projet de la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche, le 20 janvier 2020. Il ajoute que, suite à la demande de l'assemblée lors de la séance du 15 juin dernier, un forum de discussion a été ouvert sur le Moodle du Conseil, afin que les membres du Conseil puissent s'exprimer sur la nouvelle motion proposée, avant de procéder au vote de cette dernière.

M. MARIN informe que le Conseil Economique, Social et Environnemental a émis un avis négatif sur ce projet de loi et a montré beaucoup d'inquiétudes, de problèmes et de remarques. Il invite les Conseillers à consulter ce document qui sera prochainement mis à disposition sur Moodle.

M. BOUBY constate que cet avis a été largement approuvé par le CESER - 92 votants : 81 pour, 11 absentions, 0 contre -. Il indique que le CESER est une assemblée constitutionnelle importante, représentée par quatre catégories socioprofessionnelles :
- les entreprises et activités non salariées,
- les organisations syndicales de salariés,
- les organismes et associations participant à la vie collective de la région,
- des personnalités qualifiées participant au développement régional.

M. MARIN note que l'avis émis par le Conseil Economique, Social et Environnemental est consultatif mais, *« qu'il a le mérite d'exister »*.

M. MARIN signale que le projet de loi LPPR sera discuté en Conseil des Ministres le 8 juillet prochain.

M. BOUBY remercie **M. MARIN** et la Direction de la Faculté des Sciences pour cette proposition de motion, et plus particulièrement, **M. MARIN** pour ses propos tenus concernant l'avis extrêmement fort du CESER.

M. MARIN présente la motion suggérée par la Direction, comprenant les modifications proposées par **Mme LEREDDE**.

Le Conseil procède à des corrections à la marge avant de procéder au vote.

M. MARIN lit la motion proposée par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier :

« Les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de l'Université de Montpellier s'alarment du contenu de l'avant-projet de Loi de programmation pluriannuelle de la recherche - LPPR -, avant-projet rendu public le dimanche 7 juin 2020. Ils demandent aux différents Conseils centraux de notre établissement de se positionner sur celui-ci.

Sur la forme, la communauté universitaire s'est largement mobilisée aux cours de ces derniers mois contre la méthode employée et les esquisses d'un projet que le gouvernement ne voulait pas rendre public.

En janvier 2020, le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier a voté une motion demandant un moratoire sur le projet de restructuration de la recherche en France et exprimé de nombreuses inquiétudes quant aux orientations politiques émanant d'éléments avancés par le ministère. Cet émoi était malheureusement bien fondé.

Le gouvernement fait le choix d'une diffusion du projet de loi juste avant l'été et d'un calendrier ultra-resserré. Dans le contexte actuel, au sortir d'une crise sanitaire très difficile durant laquelle l'ensemble des personnels de la Faculté des Sciences, enseignants-chercheurs, enseignants et personnels techniques et administratifs s'est entièrement mobilisé pour maintenir les activités pédagogiques et administratives de notre composante, cela est totalement inacceptable.

Sur le fond, la communauté de la Faculté des Sciences à travers ces élus du Conseil rejette cette proposition.

Ce projet de loi contribuera inévitablement à la déstructuration de notre système universitaire fondé sur la coopération, la diversité des approches et la liberté d'aborder des thématiques nouvelles.

Ces principes sont aujourd'hui en danger. Le contenu de cet avant-projet conduira inévitablement à :
- une exacerbation de la compétition entre les enseignant-chercheurs et chercheurs au détriment de la recherche elle-même ;
- une prolifération d'actions individuelles centrées sur quelques équipes de recherche ;
- une accentuation des emplois précaires, rythmée par un turn-over effréné lié à une nouvelle diminution des emplois statutaires ;
- une diminution mécanique des promotions pour les collègues de rang B ;
- un rapprochement plus financier que scientifique entre la recherche publique, qui doit rester autonome, et le monde de l'industrie ;
- une rupture entre la recherche et la diffusion des savoirs envers les étudiants séparant de façon inquiétante l'enseignement et la recherche.

Le texte dans son ensemble pose problème et ne répond absolument pas aux objectifs d'amélioration de la recherche en France, il doit impérativement être révisé dans son intégralité et surtout prendre véritablement en compte les orientations et pistes d'améliorations proposées par les personnels universitaires et les chercheurs de notre pays. Il est donc urgent de suspendre ce projet pour enclencher une véritable concertation. ».

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** suggère de passer au vote de cette motion.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, **M. le Directeur** de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la motion relative à la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) :

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 21
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 21

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la motion de la Faculté des Sciences relative à la LPPR.

M. HOFFMANN note que la motion est validée à l'unanimité par le Conseil et il l'en remercie. Il ajoute que le document sera remonté par la Direction aux différentes instances de l'Université de Montpellier et à la CDUS.

Le Conseil demande que la motion soit communiquée à la Communauté universitaire de la Faculté des Sciences afin qu'elle soit informée des conséquences de la LPPR.

M. HOFFMANN fait part de son souhait d'en informer, dans un premier temps, la Présidence de l'Université.

Sans autres interventions de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 17 heures 35.**

Le Président de séance	La Secrétaire de séance
Alain Hoffmann	Sandra Gaucerand